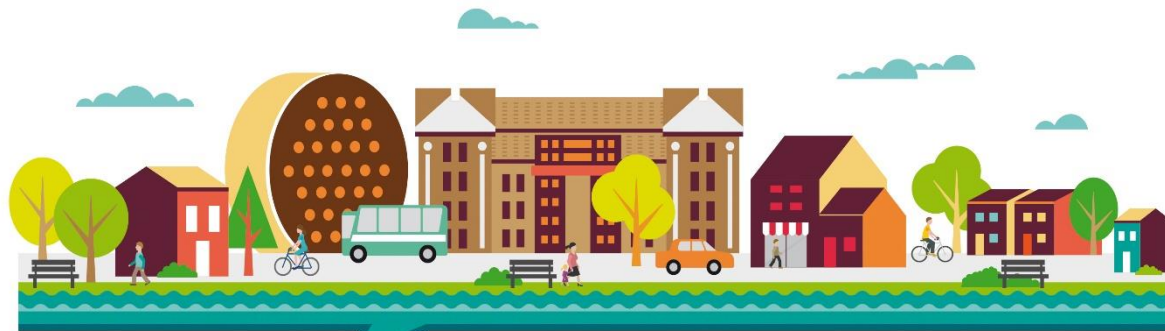


PLU
2017



CRÉONS LE NOISY DE DEMAIN
dans le Grand-Paris – Grand-Est

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Réunion publique du 9 mai 2016



Mot d'accueil

Brigitte MARSIGNY

Maire de Noisy-le-Grand.



**1 – Procédure de révision du PLU
et démarche de concertation**

**2 – Restitution de la concertation
et présentation du PADD**

3 – Prochaines étapes

4 – Temps d'échange

1-

La procédure de révision du PLU et la démarche de concertation

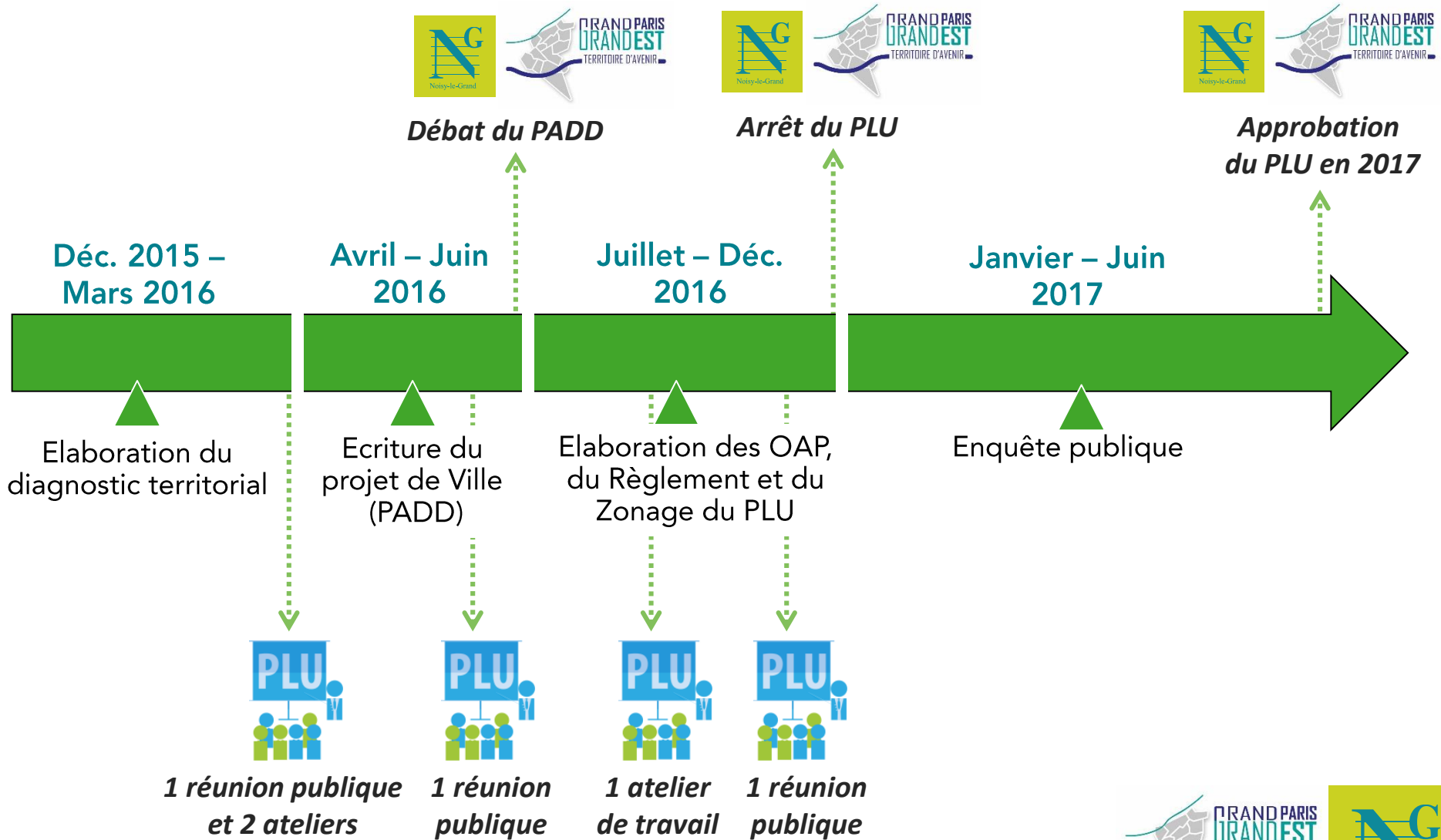
Qu'est-ce-que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **document prospectif** et **règlementaire** qui définit l'avenir du territoire.

Il comprend :

- **Un diagnostic territorial** : état des lieux de la commune.
- **Le projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) : définition de grands objectifs pour l'évolution de la ville.
- **Des orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) : zooms sur des secteurs ou thèmes à enjeux.
- **Des règles précises** pour chaque partie de la ville (zonage et règlement).

Le calendrier de la révision



La démarche de concertation

24
mars

Réunion publique n°1 : Présentation du diagnostic

7
avril

Atelier thématique n°1 : Valorisation du cadre de vie

Nature *Patrimoine* *Transports collectifs*
Mobilités durables *Paysage* *Environnement*

11
avril

Atelier thématique n°2 : Développement de la ville

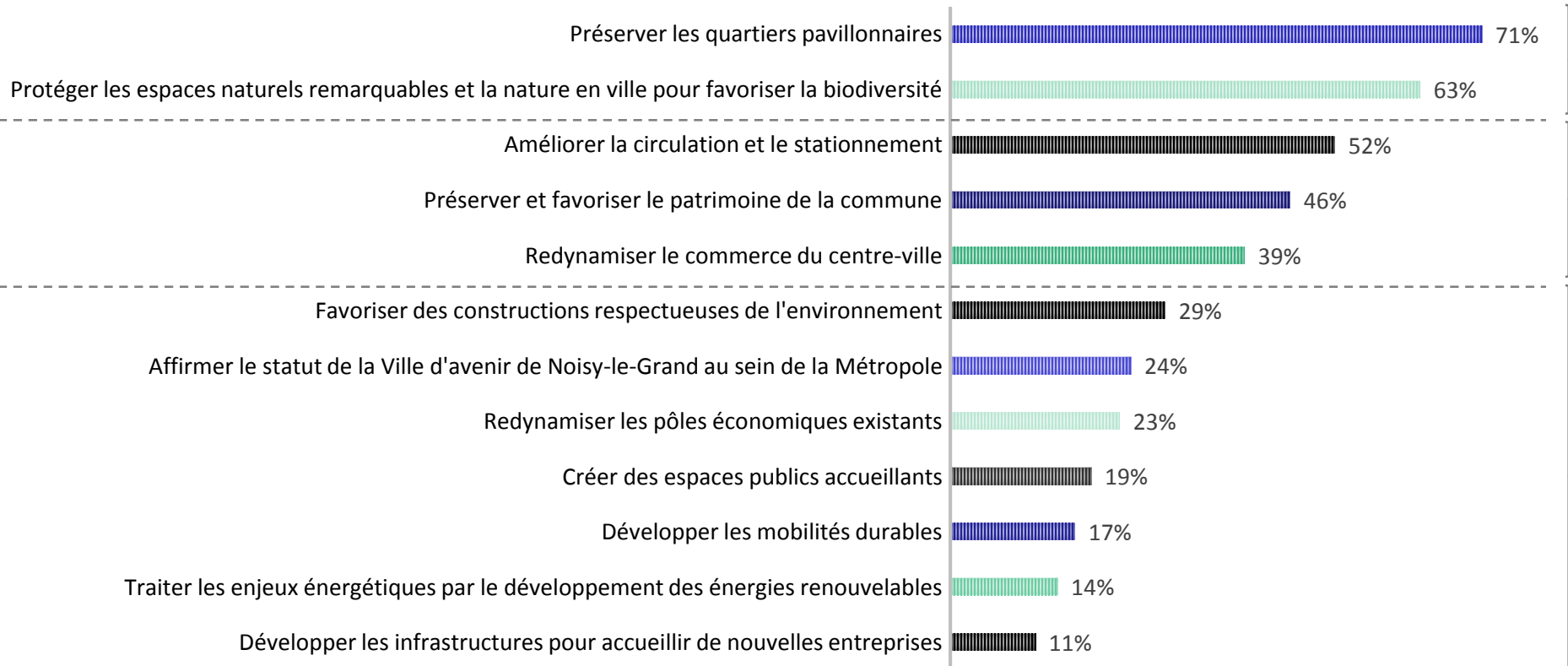
Logements *Activités économiques*
Formes urbaines
Commerces *Equipements* *Vie quotidienne*

Ce soir

**Réunion publique n°2 : Restitution des ateliers
et présentation des grandes orientations du PADD**

Résultats du questionnaire : vos priorités pour le Noisy de demain

Merci de sélectionner **4 propositions** dans la liste ci-dessous :



Pourcentage de répondants ayant sélectionné la proposition – Total : 132 réponses

2-

Restitution de la concertation

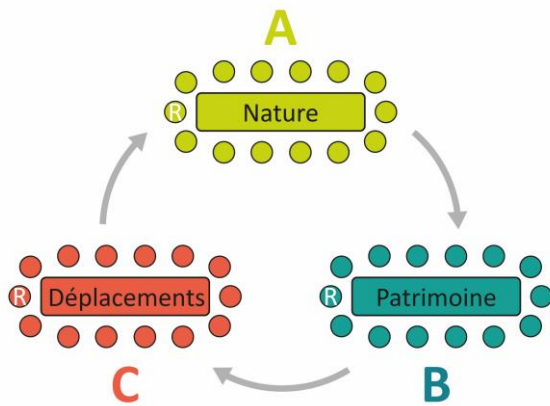
et présentation du PADD

Un projet de territoire concerté

→ Deux ateliers thématiques pour enrichir le **diagnostic** et alimenter la réflexion sur le **PADD**

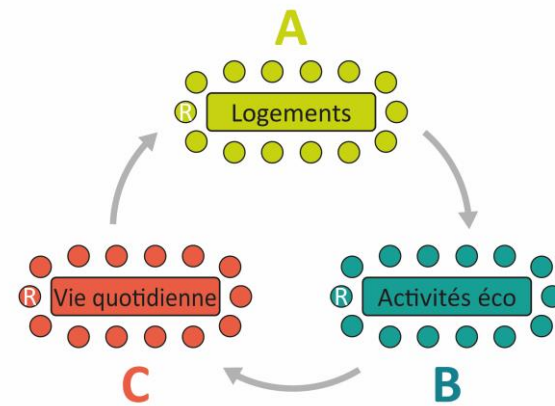
Atelier du 7 avril 2016

La valorisation du cadre de vie



Atelier du 11 avril 2016

Le développement de la ville



Un projet de territoire concerté



Intégration de l'**avis des habitants**
aux grands axes du **projet de territoire** :

- Aménagement urbain et logement
- Développement économique et commercial
- Valorisation de la nature en ville
- Mise en valeur du patrimoine
- Equipements et services
- Transports et déplacements



Aménagement urbain et logement : l'avis des habitants

- **Respecter les typologies et les ambiances** des quartiers actuels, notamment pavillonnaires.
- Veiller à une **insertion urbaine harmonieuse** des nouvelles constructions, **limiter les hauteurs** et favoriser **un tissu urbain aéré**.
- **Imposer de vrais espaces verts** (pleine terre, pas d'evergreen), **supports d'usages**.
- **Améliorer la qualité environnementale** des nouvelles constructions et **rénover le bâti ancien**.
- Imposer suffisamment de **stationnement**.

Le Clos Saint-Vincent

« C'est bien, la verdure, les espaces larges, des jardins collectifs. Avec des pistes cyclables ce serait encore mieux »



« Charmant. Il faudrait des aides à l'amélioration de l'habitat existant ».



Aménagement urbain et logement : le PADD

L'aménagement urbain et le développement du territoire

Objectif : mettre en place les conditions d'un développement ciblé et d'une évolution maîtrisée du territoire.

- **Par une meilleure cohérence de l'aménagement et une meilleure mixité urbaine**
 - Développer des **projets novateurs** dans les opérations en veillant à leur **insertion urbaine**.
 - Etablir plus de **liens entre les quartiers** et viser une plus grande **cohérence urbaine**.
 - Requalifier les **espaces publics** pour qu'ils soient plus **accueillants**.
- **Par une prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets**
 - Porter la **qualité environnementale** au cœur de l'aménagement.
 - Traiter les **enjeux énergétiques**.
 - Favoriser les **rénovations et constructions durables à haute qualité énergétique et environnementale**.



Aménagement urbain et logement : le PADD

L'habitat et le logement

Objectif : promouvoir un habitat durable de qualité.

- **Une construction modérée et diversifiée**
 - **600 logements/an, diversifiés** et favorisant les **parcours résidentiels**, grâce à la mise en œuvre des **projets urbains**.
- **Une offre de logements sociaux respectueuse de la législation, équilibrée, qui répond aux aspirations des Noiséens**
 - Maintien de **25% de logements sociaux**, avec une **offre mieux répartie** et en maximisant les **droits de réservation de la Ville**.
- **L'amélioration de la qualité du parc existant**
 - Entretien du **parc social**, réhabilitation du **parc ancien**.



Développement économique et commercial : l'avis des habitants

- Favoriser l'embauche des Noiséens.
- Améliorer le fonctionnement des zones d'activités par une meilleure accessibilité, un traitement plus qualitatif et l'implantation de services et commerces.
- Développer les secteurs d'avenir (éco-activités), favoriser les entreprises de production et remplir les bureaux vides.
- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, par un développement des infrastructures, une maîtrise du coût du m² et des incitations fiscales.
- Améliorer la sécurité et rénover les espaces extérieurs des pôles tertiaires et commerciaux de la ville, notamment aux abords des Arcades.
- Favoriser une diversification et une montée en gamme de l'offre commerciale.

« Les facteurs d'attractivité sont l'accessibilité, le coût du m², les services à disposition et la sécurité. »



La Varenne

« C'est une zone enclavée, à la limite du désaffecté et le bâti est peu attrayant. »





Développement économique et commercial : le PADD

Objectif : affirmer le statut de Ville d'avenir de Noisy-le-Grand
au sein de Grand Paris Grand Est et de la Métropole du Grand Paris :
plus attractive, plus vivante, plus accueillante, plus sûre, plus innovante.

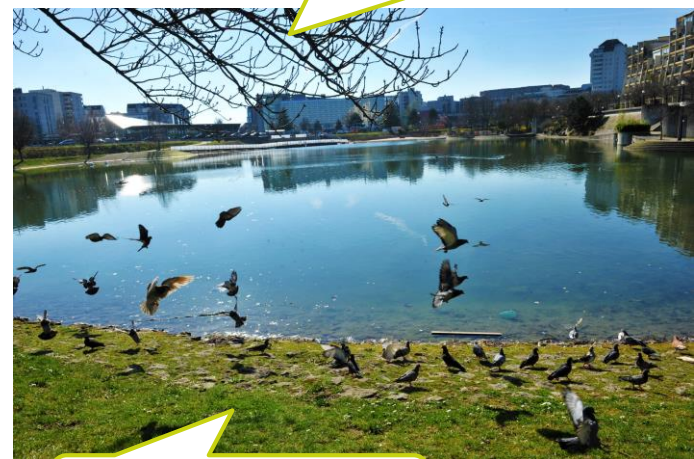
- **Créer un environnement propice au développement économique :**
 - ➔ Améliorer les **pôles existants** (Mont d'Est, Richardets).
 - ➔ Tirer parti des **nouveaux transports** en commun et des établissements d'**enseignement supérieur** et de **formation**.
- **Redynamiser le commerce :**
 - ➔ Au cœur des **quartiers**.
 - ➔ En **centre-ville**.



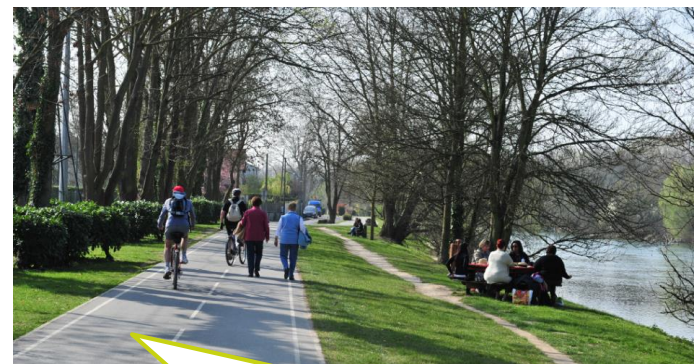
Nature en ville : l'avis des habitants

- Créer de **nouveaux espaces verts**, notamment un **vrai parc** dans le **centre-ville**.
- Utiliser les **terrains préemptés** pour réaliser des **espaces verts de proximité**, supports de lien social.
- Améliorer l'**accès** aux espaces verts en **diversifiant l'offre de déplacements**.
- Favoriser la **végétalisation des espaces publics** lors du réaménagement des rues.
- **Imposer un ratio d'espace vert** dans les opérations pour compenser la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS).
- Améliorer les **espaces verts existants**, leur **entretien** et **réguler la population animale**.
- Valoriser la nature en ville par des **événements**, des **initiatives associatives** ou **des actions de sensibilisation**.

« Remettre en état les lacs et espaces verts du CUR »



« Changer de nom »



« Réaménager les bords de la Marne »



Nature en ville : le PADD

Objectif : inscrire la préservation et le développement de la place de la nature dans le projet urbain.

- **Mettre en valeur les espaces naturels majeurs du territoire**

- **Protection et ouverture raisonnée du Bois Saint-Martin.**

- **Renaturalisation et mise en valeur des bords de Marne.**

- **Conforter les espaces verts de proximité**

- Mise en valeur et création de **nouveaux espaces verts**, de « **micro-jardins** », de **jardins potagers**...

- **Développer la nature en ville, la « trame verte » et la « trame bleue »**

- Intégrer une **trame verte et bleue** à l'**aménagement** du territoire, développer la **qualité paysagère** et prendre en compte la **faune** et la **flore** dans les projets.

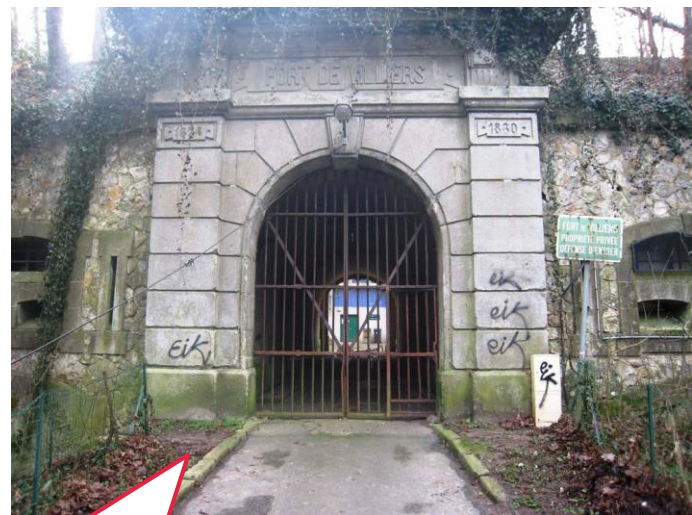
- **Lutter contre l'imperméabilisation des sols**



Mise en valeur du patrimoine : l'avis des habitants

- Préserver et **réhabiliter certains bâtiments emblématiques** du patrimoine noiséen : le Fort de Villiers, le Palacio, le théâtre des Espaces d'Abraxas...
- **Valoriser le patrimoine** en lui donnant une **seconde vie « en rapport avec la première vie du bâtiment »**.
- **Faciliter la découverte du patrimoine noiséen** : visites guidées, itinéraires de randonnées, panneaux informatifs, événements...

« Faire découvrir le patrimoine noiséen »



Fort de Villiers
« A réhabiliter »



Mise en valeur du patrimoine : le PADD

Objectif : promouvoir l'identité noiséenne à travers son patrimoine

- **Réhabiliter le site historique du Fort de Villiers**

→ Développer un **grand projet** structurant du territoire.

- **Réhabiliter les monuments emblématiques de la Ville Nouvelle**

→ **Palacio**, Théâtre et Arche des **Espaces d'Abraxas** de Ricardo Bofill, **Camemberts** de Manuel Núñez Yanowsky...

- **Préserver et valoriser le patrimoine architectural et historique**

→ Bâti du **centre-ville**, rue **Pierre Brossolette**, église **Saint Sulpice**, **Notre Dame des Sans Logis**, le **Nymphée** de Villefrix...



Equipements et services : l'avis des habitants

- Veiller à **maintenir une offre adaptée à l'évolution de la population**, notamment pour les équipements scolaires et les crèches.
- **Ouvrir davantage les équipements sportifs** sur la ville et les usagers.
- Prévoir des **installations sportives en libre accès** (fitness, street workout) et des **espaces de loisirs** pour les jeunes (skatepark).
- Proposer une **programmation plus diversifiée** pour **l'espace Michel Simon**, s'adressant à toutes les catégories sociales et d'âges.

Espace Michel Simon
« Très très bien »



Stade Alain Mimoun
« Installer des vestiaires »



Equipements et services : le PADD

Objectif : assurer une réponse adaptée aux besoins des Noiséens actuels et futurs.

- **Affirmer la volonté d'accueillir des institutions de rayonnement large**
- **Rénover et ouvrir le Fort de Villiers**
→ Créer un **poumon vert** associant **activités** sportives, culturelles et éducatives.
- **Anticiper les besoins scolaires liés à l'augmentation de la population**
→ Créer de **nouvelles écoles** (Clos d'Ambert, Maille Horizon Nord...)
- **Développer les équipements sportifs et les espaces de loisirs libres d'accès**
→ Terrains de sports, skatepark, street workout, fitness...
- **Développer les autres équipements publics**
→ Maisons pour tous, structures petite enfance, accueil séniors, maisons médicales...
- **Garantir l'accès au très haut débit**



Transports et déplacements : l'avis des habitants

- **Renforcer la sécurité** pour **améliorer l'accès aux transports en commun** (Mont d'Est).
- **Anticiper les flux de véhicules** et les **besoins en stationnement** liés à l'arrivée de nouvelles lignes de transports en commun.
- **Revoir le parcours de certains bus** et créer une liaison en bus le long des bords de Marne vers Gournay-sur-Marne.
- **Développer les zones 30 et diminuer la vitesse** sur le boulevard Paul Pambrun, l'avenue Emile Cossonneau, la rue Navier et la rue de la Forêt...
- **Revoir le plan de circulation**, notamment avenue du Général de Gaulle.

« Il y a de gros problèmes de circulation près de l'ensemble scolaire Carbini »



« Développer les zones 30, comme dans d'autres villes du Département »



Transports et déplacements : l'avis des habitants



LEGENDE

Paroles d'habitants

- Exemple Nature en ville
- Exemple Vie quotidienne
- Exemple Activités économiques
- Exemple Déplacements

Remarques sur la vie quotidienne

- Manque de commerces
- Pôles commerciaux fréquentés
- Pôles industriels et artisanaux des Richardets et de la Varenne

Remarques sur les déplacements

- Point noir lié à la circulation
- Point noir lié à la circulation piétonne ou vélo
- Point noir lié au stationnement
- Point noir lié au stationnement des vélos



Transports et déplacements : le PADD

Objectif : Faciliter les mobilités dans la ville sous toutes leurs formes et améliorer les liaisons avec le Territoire et la Métropole.

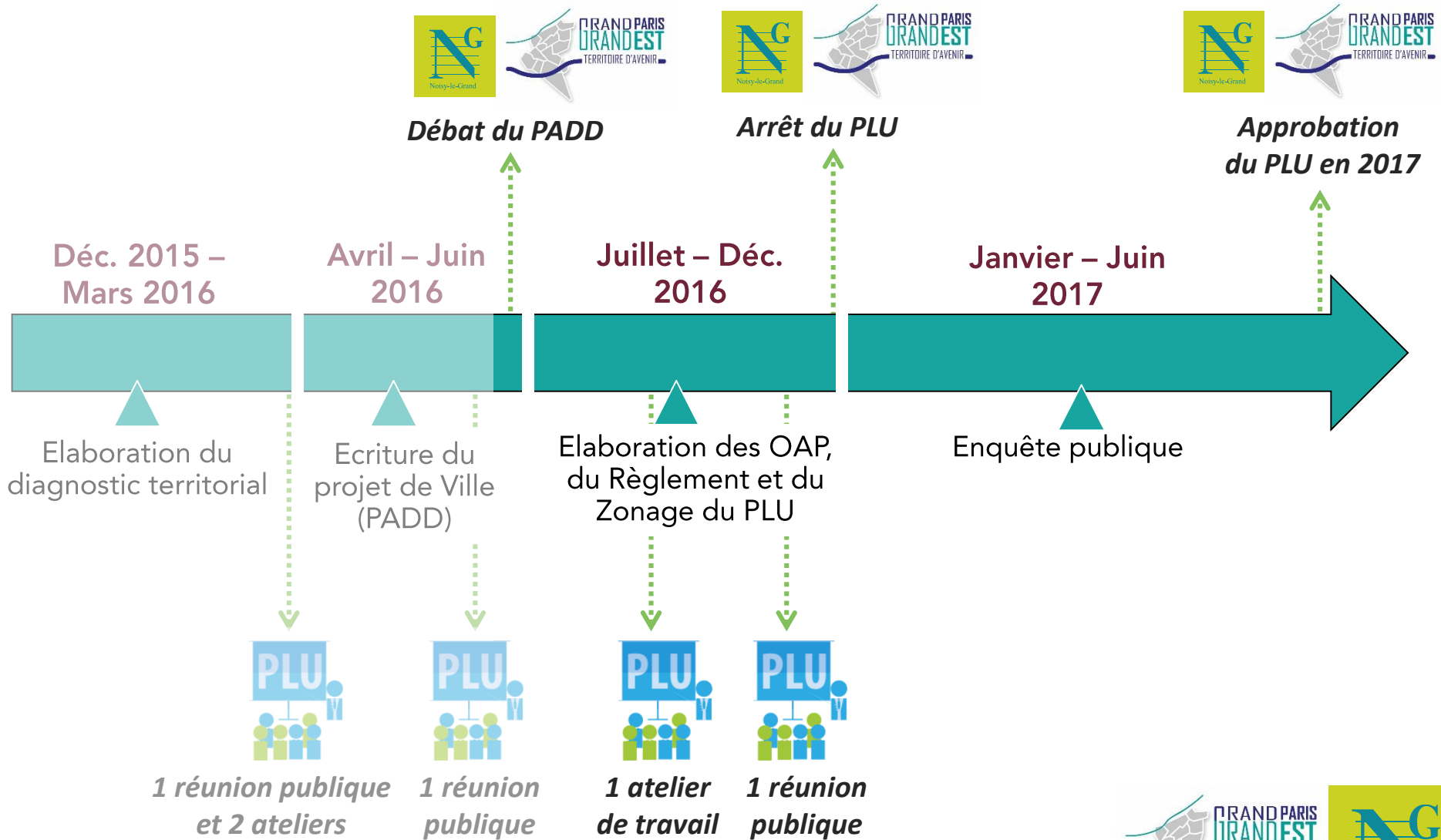
- **Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture**
 - Développer les **liaisons non motorisées** et de **transports en commun**.
(Desserte inter-quartiers, liaison Marne – bois Saint-Martin, amélioration des arrêts de bus, aménagements piétons, vélos et PMR, stationnement vélo, Autolib' et covoiturage...)
 - Réaliser un **urbanisme** qui participe à **limiter les distances de déplacement**.
- **Pacifier et fluidifier la circulation**
 - Résorber les coupures urbaines.
 - Revoir le plan de circulation.
 - Développer des espaces partagés et les zones apaisées.
- **Adapter et améliorer l'offre de stationnement**
 - Maintenir l'obligation de réaliser des places de stationnement dans les espaces résidentiels.
 - Améliorer l'offre de stationnement à destination des résidents et près des pôles générateurs de déplacements (gares, commerces, équipements, dépose-minute près des écoles).

3-

Prochaines étapes



Calendrier de la révision



Information et concertation

Pour s'informer :

→ **Site internet dédié** à la procédure de révision du PLU :

plu2017.noisylegrand.fr

→ Articles dans le **magazine municipal**.

Pour s'exprimer :

→ **Registre** mis à disposition en mairie.

→ **Formulaire** sur le site internet dédié à la révision du PLU.

→ De nouveaux **temps d'échange** à l'**automne 2016**.



4-

Temps d'échange

Temps d'échange

**Aménagement urbain
et logement**

**Développement
économique et
commercial**

**Valorisation
du patrimoine**

**Transports
et déplacements**

**Equipements
et services**

**Valorisation
de la nature en ville**